RÉPUBLIQUE FRANCAISE
FINISTÈRE

2026/01/03

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 029-212901029-20260212-LOL_12022026_C-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANDELEAU

Séance du 12 février 2026

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	14	09

Date de la convocation
Le 19 janvier 2026
Date d'affichage

L'an deux mil vingt-six,
et le douze du mois de février,
à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yvon COQUIL, Maire.

Présents : M. Y. COQUIL. M. J.F. SARREAU. Mme M. MANAC'H. M. G. LE CORRE. Mme L. PERON. M. J. LE GOFF. Mme M.A. MOREAU. Mme C. CONAN. M. S. AUFFRET.
Absents : Mme M. COCHENNEC. Mme M. LALLOUËT (procuration à M. J. F. SARREAU) M. P. M. MENTHEOUR. M. P. LE SERGENT. M. R. VAILLIER.
Secrétaire de séance : Mme L. PERON.

Objet de la Délibération :
Travaux de démolition de bâtiments communaux dans le cadre de l'aménagement de la rue Kreisker
Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Finistère – « Pacte 2030 volet 1 2026 »

M. le Maire expose à l'assemblée :

En 2021, la commune de Landeleau a engagé la réalisation d'une étude de redynamisation du bourg confiée à la SAFI, l'atelier TLPA et la société Onesime, mobilisant des compétences complémentaires : urbanisme, paysagisme, architecture, aménagement.
Cette étude s'est déroulée en 3 phases : diagnostic, projet stratégique et phase pré-opérationnelle.

L'analyse de l'aménagement des espaces publics et de la circulation a mis en évidence plusieurs écueils en termes de circulation motorisée ou piétonne dans la rue Kreisker, axe principal du bourg.
La vitesse, la largeur insuffisante des voies de circulation, les trottoirs étroits, la signalétique insuffisante, le stationnement sauvage et les croisements difficiles constituent les principaux retours des habitants et des élus sur les difficultés rencontrées.
L'aménagement de cette rue devient ainsi un enjeu principal dans la revitalisation du centre-bourg, avec pour objectif un apaisement de la circulation et une valorisation du cheminement reliant les parties Nord et Sud du bourg.

La phase pré-opérationnelle comportant en 1ère action le réaménagement de la rue Kreisker, prévoit la démolition d'un ensemble de bâtiments appartenant au domaine privé de la commune, anciennement à destination d'habitation, situé dans la rue Kreisker (n° 9 – 11), à l'intersection avec la rue de Saint Thélo.
Cette opération permettrait la création d'un espace végétalisé, contribuant notamment à une meilleure gestion des eaux pluviales dans ce secteur actuellement dépourvu de réseau dédié.

La démolition de ces bâtiments d'une emprise au sol d'environ 240 m², offrirait également une ouverture visuelle et spatiale sur la rue, tout en réduisant le stationnement anarchique grâce à la mise à disposition des riverains notamment, d'un espace de stationnement adapté.

Dans la même logique, la démolition de l'ancien hangar technique de 155 m² appartenant à la commune, situé place du 19-Mars 1962 à une quarantaine de mètres de la rue Kreisker, est également à envisager.
Ce bâtiment, aujourd'hui fortement dégradé, laisserait place à un nouveau parking.

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 029-212901029-20260212-LOL_12022026_C-DE

L'objectif étant de désengorger la rue Kreisker des stationnements gênants en offrant la possibilité aux clients du bar-tabac situé à proximité de ne plus stationner dans la rue, et de permettre ainsi la mise en œuvre d'un aménagement routier favorisant une circulation apaisée et un meilleur partage de la voirie entre piétons, cyclistes et véhicules motorisés.

Le plan de financement de l'opération s'établit comme suit

FINANCEUR	Dépense subventionnable (HT)	Taux de subvention	Montant de la subvention
Conseil Départemental 29 Pacte Finistère 2030 volet 1 2026 *sollicité*	42 000	71,43 %	30 000 €
TOTAL des aides publiques		71,43 %	30 000 €
Montant à la charge du maître d'ouvrage		28,57 %	12 000 €
Total (coût de l'opération HT)	42 000 €	100 %	

M. le Maire propose au conseil municipal, de l'autoriser à solliciter une aide financière, pour les travaux de démolition des bâtiments communaux situés au 9 – 11 rue Kreisker et place du 19 Mars 1962, en vue de l'amélioration de la circulation rue Kreisker, au titre de l'aide aux projets communaux réalisés en 2026 par le Conseil Départemental du Finistère dans le cadre du programme « Pacte Finistère 2030 volet 1».

Le conseil municipal après cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise M. Le Maire à solliciter l'aide du Conseil Départemental du Finistère au titre du dispositif « Pacte Finistère 2030 volet 1 2026 ».
- Donne pouvoir à M. Le Maire afin de signer les pièces à intervenir.

.

Pour extrait conforme,
M. le Maire,
Yvon COQUIL.

